

The background of the page is a photograph of the Fontaine du Soleil in Paris. The fountain features several bronze statues of figures holding golden vessels, set against a backdrop of a blue sky with white clouds and a stone balustrade in the foreground. The text is overlaid on a white rectangular area in the upper half of the image.

RAPPORT D'IMPACT

Covéa Solis

2025

Ce rapport d'impact permet d'évaluer a posteriori la pertinence et l'incidence de la politique d'investissement responsable mise en place par Covéa Finance. Il repose sur la production d'indicateurs d'incidences négatives sur chacun des trois piliers E, S et G. Les indicateurs en question sont majoritairement consolidés à partir des données publiées en 2025 par les entreprises détenues en portefeuille au 31/12/2025.

Les indicateurs sont calculés sur la base du périmètre pertinent : actions européennes et titres de créance hors titres souverains, titres monétaires ainsi que les OPC, soit 96,65%

des encours du portefeuille. Les modalités de calcul des indicateurs et des taux de couverture sont précisées en note méthodologique.

1. Indicateurs d'incidence négative en surperformance par rapport à l'univers du fonds

Dans le cadre du label ISR, le fonds s'engage à obtenir un meilleur résultat pour les 2 indicateurs d'incidence négative des Piliers E (PAI 3 : Intensité carbone des émetteurs privés) et G (PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance) ainsi qu'au respect de taux de couverture, comme suit :

- Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
- Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%.

Justification du choix de ces indicateurs :

PAI : « Intensité carbone des émetteurs privés »

L'OPC Covéa Solis a pour thématique d'investissement d'accompagner la transition énergétique. La capacité des sociétés émettrices de gaz à effet de serre à faire évoluer leur modèle économique afin d'engager une transition énergétique, soit par l'impact de leur activité sur les émissions, soit par leurs engagements de nature à réduire à long terme ces émissions est analysée. Les valeurs retenues sont sélectionnées en fonction de l'impact potentiel de leur activité sur la transition énergétique.

Dans ce contexte et parmi la liste d'indicateurs pertinents pour l'OPC, le PAI mesurant l'intensité carbone de l'entreprise (exprimées en moyenne pondérée) a été sélectionné.

PAI : « Mixité au sein des organes de gouvernance »

L'ancien indicateur de surperformance « taux de féminisation des Conseils d'administration » en lien avec l'équipondération des 3 piliers E, S et G a été conservé. Cette continuité s'inscrit dans l'esprit de l'approche extra-financière de Covéa Finance, en mettant l'accent sur toutes les composantes de l'ESG. De bonnes pratiques de gouvernance des entreprises sont essentielles dans la création de valeur à long terme. Par ailleurs, cet indicateur est également retenu dans les autres fonds labélisés ISR de notre gamme.

1.1. PAI 3 : Intensité carbone des émetteurs privés

Cet indicateur mesure l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements. Il est exprimé en équivalent de CO2 par million d'euros de CA.

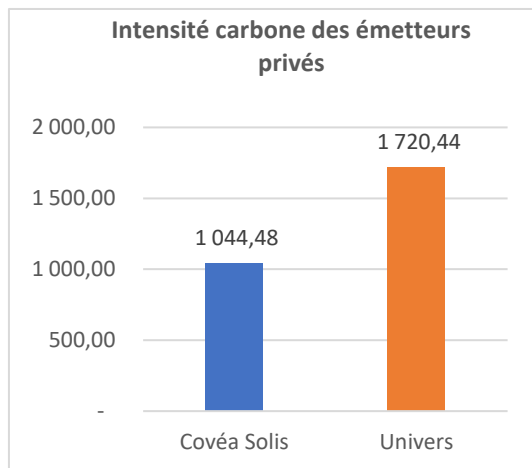
La formule de calcul utilisée est conforme aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« le SFDR ») et du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le SFDR (les « NTR complétant le SFDR »).

$$\sum \left(\frac{\text{Valorisation de l'émetteur en ptf}}{\text{Encours éligible au calcul de l'intensité carbone}} * \text{Intensité carbone de l'émetteur} \right)$$

Intensité carbone d'un émetteur privé :

$$\frac{\text{Emissions de Scope 1+2+3 (t CO2eq)}}{\text{M€ CA}}$$

Historique des performances :



PAI 3 : Intensité carbone des émetteurs privés (tCO2/M€ de CA)	2024	2025
Portefeuille	1184.8	1044.4
Univers d'investissement	1224.2	1720.44
Taux de couverture portefeuille	98.4%	97.86%
Taux de couverture univers	98.2%	98.57%

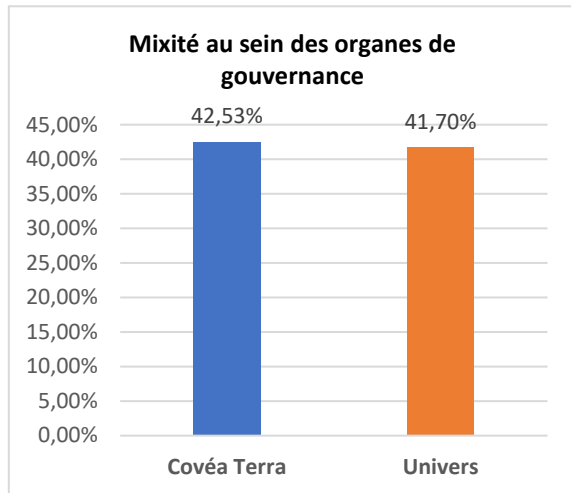
Cet indicateur reste inférieur pour le portefeuille versus son univers. Par rapport à l'année précédente, la diminution est principalement liée à l'évolution de la composition du portefeuille.

Source 2024 et 2025 : S&P, Covéa Finance

1.2. PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance

Cet indicateur mesure la part de femmes au sein des Conseils d'administration des entreprises détenues en portefeuille.

Historique des performances :



PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	2024	2025
Portefeuille	42.1%	42.53%
Univers d'investissement	40.54%	41.70%
Taux de couverture portefeuille	100,00%	100,00%
Taux de couverture univers	98.7%	97.82%

Cet indicateur reste supérieur pour le portefeuille versus son univers. Par rapport à l'année précédente, il a légèrement augmenté sans élément majeur d'explication à reporter.

Source : 2024 et 2025 : S&P, Clarity AI, Covéa Finance

2. Principales Incidences Négatives

Les indicateurs présentés dans ce rapport correspondent à la moyenne pondérée de la performance des émetteurs composant le fonds, sous réserve de disponibilité de la donnée. Ces données proviennent d'un prestataire externe, S&P et MSCI.

Un récapitulatif des résultats et taux de couverture associés (en % des encours éligibles) pour ce fonds au 31/12/2025 est disponible ci-dessous :

Pilier	Thématique	Indicateurs	Élément de mesure	Unité	2025	Taux de couverture 2024	2024
E	Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2e	4 211 342	97,86%	5 304 800
			Émissions de GES de niveau 2	tCO2e	1 681 250	97,86%	2 049 881
			Émissions de GES de niveau 3	tCO2e	31 499 069	97,86%	49 003 117
			Émissions totales de GES	tCO2e	37 391 661	97,86%	56 357 798
		2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	tCO2e/mEUR AUM	526	97,86%	1 178
		3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2e/mEUR CA	1354	97,86%	1 658.5
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	37,39%	97,86%	40,09%
		5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	63,51%	95,41%	67,05%
Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en	%		45,72%	27,28%	50,14%		

			pourcentage du total des sources d'énergie				
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/mEUR CA	N/A	0,00%	0,0232
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	%	93,75%	85,36%	93,94%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	t/mEUR AUM	0,0076	94,82%	0,0169	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	t/mEUR AUM	228 ,13	97,86%	30,54	

S	Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	96.81%	0%
		11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises	%	8,95%	97.98%	3,17%

		unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations				
		12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	N/A	0,00%	10,85%
		13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	%	42,33%	100,00%	42,53%
		14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	%	0,00%	97,86%	3,87%

AVERTISSEMENTS :

Ce document est uniquement fourni à des fins d'information. Il ne constitue pas un document contractuel, promotionnel, une invitation d'achat ou de vente de parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) ou un conseil en investissement. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées par la société de gestion sans préavis.

Toutes les prévisions, évaluations et analyses statistiques sont fournies afin d'éclairer l'investisseur potentiel sur les sujets abordés. Ces prévisions, évaluations et analyses peuvent être fondées sur des estimations et des hypothèses subjectives et peuvent avoir été obtenues par application d'une méthodologie parmi d'autres, lesquelles peuvent aboutir à des résultats différents ; en conséquence, ces prévisions, évaluations, et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs.

La société de gestion ne saurait être responsable de toute décision prise sur la base de ces informations. Les caractéristiques principales de l'OPC sont mentionnées dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus, disponibles sur simple demande à la société de gestion ou sur le site internet de Covéa Finance, www.covea-finance.fr. L'investisseur est invité à se reporter au DICI préalablement à toute souscription.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Investir implique des risques. L'indicateur Synthétique de Risque et de Rendement (SRRI) classe votre fonds sur une échelle de risque allant de 1 à 7. Il est déterminé en fonction de la volatilité annualisée de l'OPC. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leur conseiller habituel afin de déterminer si un tel investissement convient à leur profil et ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la seule base des présentes informations.

De même, tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC.

Le destinataire du présent document a connaissance et accepte que certaines données proviennent de sources externes et peuvent être soumises à l'acquisition de droits vis-à-vis de tiers. Par conséquent, ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque utilisation par le destinataire du document sans l'acquisition préalable des droits nécessaires directement auprès des tiers détenteurs de ces droits. Par ailleurs, le destinataire du présent document a connaissance et accepte que Covéa Finance ne saurait être responsable de toute utilisation de ces données externes et assumera seul toutes les conséquences vis-à-vis des tiers détenteurs des droits associés à ces données. L'« Utilisation » s'entend comme, et de manière non limitative, la manipulation de données, la distribution et/ou redistribution, l'intégration dans un système d'information ou dans des documents de tous types.

Le présent document ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué à un tiers sans le consentement préalable de Covéa Finance.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.